



Rompre un cui cause voiture

Par **steffie80100**, le **24/08/2011** à **13:54**

Bonjour,

je suis actuellement en CUI à 20h/ semaine depuis 2 mois et ma voiture "m'a lâché", je n'ai pas les moyens d'en acquérir une nouvelle pour le moment étant donné ma situation. Puis-je rompre mon contrat vu que je ne peux plus m'y rendre, est-ce une raison légitime??

Merci